

DECRET N° 2011-894 DU 30 DECEMBRE 2011

portant nomination du Président et des membres du
Conseil d'Administration du Centre de Documentation
et d'Information Juridique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure -type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2011-320 du 02 avril 2011 portant statuts du Centre de Documentation et d'Information Juridique ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres en sa séance du 28 décembre 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres du Conseil d'Administration du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ), les personnes dont les noms suivent :

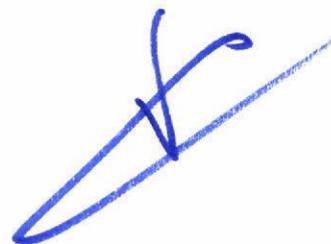
- 1- Monsieur **Franck-Arthur AKANNI**, Magistrat, représentant du Ministre en charge de la Justice ;
- 2- Monsieur **Etienne FIFATIN**, Représentant du Président de la Cour Suprême ;
- 3- Monsieur **Georges Théotime HOUNYO**, représentant du Ministre en charge des Finances ;
- 4- Monsieur **Jean BANKOLE GONTRAN**, représentant du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur ;
- 5- Maître **Rachid MACHIFA**, Représentant du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
- 6- Monsieur **Emmanuel OPITA**, représentant le personnel Magistrat ;
- 7- Madame **Eugénie DJIMADJA**, représentant le personnel non Magistrat ;
- 8- Monsieur **Bernard AFFEWE**, représentant le personnel du Centre ;
- 9- Madame **Catherine ADONON**, représentant d'associations ou d'ONG œuvrant dans le domaine de l'accès au droit et du respect des droits de l'homme ;
- 10- Madame **Rissikatou Patricia BACHABI**, représentant de la Direction des Archives Nationales ;
- 11- Monsieur **Toko Salifou KOUMA**, Représentant du Journal Officiel.

Article 2 : Monsieur **Franck-Arthur AKANNI**, représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, est nommé, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, Président du Conseil d'Administration du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ).

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



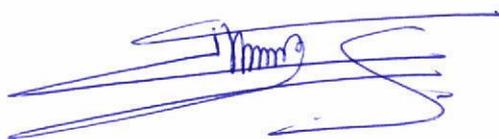
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement,



Akuavi Maître Marie-Elise Christiana GBEDO

Ampliations : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 HCJ 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPPDDS 4 SGG 4 MEF 4 GS/MJLDH-PPG 4
AUTRES MINISTERES 23 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAA 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 – JO 1.

